



Fondation Scelles

Connaître, Comprendre, Combattre
l'Exploitation Sexuelle

Société à risques, jeunesse en danger



Extrait de :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction),
*Exploitation sexuelle – Prostitution et crime organisé (2^{ème}
rapport mondial)*, Ed. Economica, Paris, 2012.

© Fondation Scelles, 2012

Avec l'avancée des nouvelles technologies, la société moderne semble prise dans un tourbillon consumériste qui s'accélère aux dépens de toutes régulations ou de références humaines et humanistes. Cet abandon de critères fondamentaux indispensables à la construction de l'individu fragilise les tranches d'âge les plus vulnérables : la pré-adolescence (11-13 ans), l'adolescence (14-17 ans) et la jeunesse pré-adulte (moins de 20 ans).

En ces étapes de questionnements, de doutes, de peurs, les jeunes ont pourtant besoin de croyances auxquelles se conforter et se confronter. Le paradoxe est qu'ils sont soumis à d'intenses sollicitations de tous ordres, entre lesquelles ils devront naviguer, puis choisir par eux-mêmes, afin de construire leur propre vision du monde.

Or, depuis le début des années 2000, s'est ouverte une ère de sollicitation sexuelle permanente, conjointement à des représentations de pouvoir et de domination, notamment, de genre et d'argent. Dès lors, 2011 aurait pu être une année ordinaire, si de graves scandales touchant tous les milieux socio-professionnels et tous les âges, dans le monde, n'avaient révélé l'ampleur d'un phénomène de banalisation des violences aux personnes, les dérives de la sexualité par une marchandisation des corps féminin et enfantin.

Image, violence, jeux : du virtuel à la réalité

Le paradoxe des jeux en ligne est qu'ils isolent le joueur tout en l'inscrivant dans des réseaux de rencontres et d'amitiés fictives. La première règle de la plupart des jeux vidéos est la compétition du plus puissant, du plus violent dans un système de gain et de perte, de force et d'élimination. Il y a peu de place pour l'élément féminin, dévalorisé en stéréotype passif ou terriblement sexualisé. Selon un rapport de Calysto et l'ONG La Voix de l'Enfant, 51 % des jeunes de 13 à 15 ans et plus de 60 % des 15-17 ans téléchargent régulièrement des films sur la toile. La moitié des 15-17 ans déclarent leur contenu choquant.

Sur internet, et plus particulièrement sur les sites fréquentés par les jeunes, peuvent apparaître des vidéos incontrôlées. Les jeunes spectateurs sont ainsi imprégnés d'images violentes, crues, cruelles et perverses qui pourraient influencer gravement sur leur perception du monde.

Une enquête menée en France en 2005¹ révèle que 58 % des garçons et 45 % des filles ont vu leurs premières images pornographiques avant 13 ans. 58 % des garçons et 42 % des filles estiment que leur sexualité est influencée par la pornographie.

Ce qui est virtuel dans des films mettant en scène des adultes (comportements dominants et avilissants, brutalités, injures...),

prend une réalité et sert de modèles pour les jeunes. Les limites de dignité et de respect de l'autre ont tôt fait de s'effondrer dans leur esprit.

La facilité d'accès aux jeux et aux films pornographiques sur le net entraîne un réel danger d'accoutumance ou d'addiction. L'enfermement du jeune peut le couper de la réalité du monde, empêcher sa construction identitaire et son intégration dans son environnement social.

Les blogs et réseaux sociaux peuvent mettre les plus jeunes en situation dangereuse à plusieurs niveaux : ils passent d'abord plusieurs heures chaque jour sur internet et deviennent dépendants à la toile. Ils se dévoilent, publient des photos personnelles, parfois très intimes, accessibles à n'importe quel prédateur sexuel.

Selon La Voix de l'Enfant, environ 25 % des 11-15 ans passent plus de 3 heures par jour sur MSN. 26 % reconnaissent discuter avec des inconnus et 10 % ont déjà rencontré des adultes par ce biais. 75 % des 13-17 ans possèdent un profil sur un réseau social, 87 % des 11-13 ans ne protègent pas leurs données et 60 % des 15-17 ans y ont publié des photos.

Les efforts produits, en 2011, par les opérateurs des réseaux pour protéger les données et les profils indiquent bien leur préoccupation, mais ils paraissent dérisoires compte tenu de leur impact. Aucune étude ne permet d'évaluer l'incidence de ces fragiles précautions.

En avril 2011, *Courrier International* relatait l'histoire d'un enfant philippin de 6 ans. A la demande d'un animateur de télévision renommé, l'enfant devait danser en faisant un strip-tease pour gagner l'équivalent de 160 €. Dans la salle, le public s'est amusé du spectacle de l'enfant en larmes, encouragé par les quolibets de l'animateur : « *Ainsi va la vie! Jan Jan* [c'est le nom de l'enfant], *est obligé d'apprendre le macho dancing à son âge pour subvenir aux besoins de sa famille* ». L'article évoque « une histoire de show-business et de soif de célébrité ». On pense plutôt à une histoire de domination sociale, d'humiliation et

d'exploitation de la misère. En Europe, les commissions de censure s'exercent seulement sur la diffusion de films, de vidéos ou d'images présentant des situations extrêmes, dégradantes, mettant en danger les mineurs. En France, le ministère Public peut saisir les documents et engager des poursuites contre leurs auteurs quand ils sont connus, ce qui n'est pas toujours le cas.

Développement de la pornographie infantile

Les législations sont parfois loin d'être comparables. Ce qui est toléré, voire légal, dans un pays, ne l'est pas dans un autre.

Dans le *Nouvel Observateur* du 24 février 2011, au Japon, par exemple, l'augmentation de la pornographie infantile a récemment battu des records, avec pour conséquences, selon la police nipponne, une augmentation de 45 % des affaires criminelles impliquant des mineurs et des adolescents. En effet, au Japon, comme en Russie, la possession, à titre individuel privé, de documents pornographiques mettant en scène des mineurs, est tolérée. Une loi japonaise de 1999 interdit la production à des fins commerciales, de vidéos, photos et autres matériels pornographiques montrant des mineurs. Mais, depuis 2010, les mangas et les dessins animés sont exclus de cette réglementation. La représentation de l'enfant n'y est pas contrôlée ; seules y sont pénalisées les incitations au viol, à l'inceste et à des actes sexuels violents avec des enfants. De ce fait, le Japon est devenu le premier producteur mondial de pornographie mettant en scène des enfants.

Erotisation de l'image : des Lolitas et mini-miss, aux salons de beauté pour fillettes

Fin 2010, le magazine *Vogue* publiait des photos de fillettes de moins de 10 ans, maquillées et vêtues comme des adultes, présentées dans des positions lascives. Le scandale a permis de révéler un ensemble de pratiques qui banalisent la sexualisation des

corps d'enfants (par exemple, les concours des mini-miss où des fillettes doivent « séduire » des juges adultes). En France, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) et le Conseil de l'éthique publicitaire (CEP) ont vivement réagi à ces photos. Mais ces organisations peuvent seulement émettre un avis auquel les autorités et publicitaires choisissent de donner suite ou non, par les moyens de leur choix : répression, retrait des images, amendes.

Une autre conséquence de l'érotisation du corps des petites filles est l'apprentissage précoce de la séduction par des critères de beauté adulte. Spas, instituts de beauté et de mise en forme pour fillettes, salons de maquillage et de soins du visage, produits de beauté spécifiques pour les enfants... se sont déversés sur le marché sans que les parents ne s'en inquiètent.

Ces différentes formes de conditionnement dégradent l'élaboration de la conscience de la fillette et la représentation de son image. Devenue objet de séduction, la petite fille ne se voit plus par ses propres yeux, mais à travers l'image de séduction que lui renvoient des adultes - le plus souvent des hommes. De plus, soumise aux lois de l'apparence et la compétition, elle aura du mal à établir, avec les autres filles, d'autres liens que ceux de la rivalité.

Pole dance, lap dance et exotique dance : les aspects d'un même problème

La *pole dance*² se pratique le plus souvent dans « des bars à hôtesse », réservés quasi-exclusivement aux hommes. Cette pratique encourage la consommation d'alcool, mène souvent au *lap dance* (sur les genoux du consommateur), et/ou au *striptease*.

En 2011, certains pays, comme les Pays-Bas et l'Allemagne où la prostitution est réglementée, se sont inquiétés du développement de ces « services » et de la jeunesse des femmes qui les pratiquent. Au Canada, une loi, promulguée en 2011, a interdit ces danses. Dans la province du

Québec, des contrôles, allant jusqu'à la fermeture des établissements, ont rapidement produit des effets dissuasifs.

Un scandale, révélé en Grande-Bretagne en juillet 2011, a permis de prendre la mesure de la banalisation de ces pratiques. A Bolton, une école de danse proposait des cours de *pole fitness* pour des fillettes de 12 ans. A Nottingham, un établissement appelé *Make me Fabulous*, enseignait la *pole dance* aux petites filles de 3 à 10 ans pour « apprendre aux petites filles des mouvements d'assouplissement, pour devenir séduisantes ». Sous la pression des organisations religieuses, l'école de danse de Bolton a été fermée, tandis que *Make me Fabulous* a fait l'objet d'une procédure judiciaire. Ce genre d'offres par des établissements de loisirs extra-scolaires, sans doute peu informés plutôt que malveillants, nécessite une vigilance accrue des institutions et des ONG, notamment pour sensibiliser les parents aux limites de ces activités dont les conséquences, à long terme, peuvent influencer sur l'image de soi et le respect de la personne.

Gang bang et sexting : facilité des transmissions

En 2011, plusieurs médias ont alerté l'opinion publique sur le rôle joué par les téléphones portables dans la diffusion, dans les écoles, de textes et d'images pédopornographiques et dans les agressions sexuelles commises par les adolescents.

Ainsi, le *gang bang*³ est quasiment devenu chez les jeunes un rite de passage, une façon de s'affirmer aux yeux de leurs pairs. Pourtant, il s'agit d'un viol collectif d'une personne, souvent mise à disposition de ses copains par son petit ami. Dans le même esprit, le *sexting* consiste dans l'envoi via le téléphone portable de vidéos d'adolescents se mettant en scène dans des situations osées, compromettantes, voire pornographiques. Il n'est pas rare que ce procédé soit utilisé par d'anciens petits amis dans un esprit de vengeance. Face à ce phénomène banalisé sous l'appellation de « *teen-porn* », on constate une absence

inquiétante de prise de conscience chez les adultes, et, chez les jeunes adolescents, une ignorance totale des limites au respect de la vie intime de soi et de l'autre.

La surabondance des images et des films pornographiques, les visions avilissantes des rapports humains, les stéréotypes et les clichés sexuels agressifs, peuvent traumatiser des fillettes pré-pubères de 8 à 12 ans, période de latence dans l'apprentissage. Sans parler de l'angoisse de la performance chez les garçons de 13-15 ans, qui traversent la même phase de recherche de soi et d'apprentissage du corps. La confusion engendrée par la confrontation à des fantasmes d'adultes place les enfants et les jeunes adolescents dans une situation propice à toutes sortes d'explosions de violence, au mieux, contre la société, au pire, contre eux-mêmes. Rappelons que, d'après le Programme interministériel de septembre 2011, 50 000 jeunes de moins de 24 ans tentent de se suicider chaque année.

Prostitution de l'enfant et de l'adolescent

De la pornographie à la prostitution, il n'y a qu'un pas. Pauvreté, ignorance sont avancées pour expliquer, sinon justifier, la marchandisation d'enfants dans la prostitution. Dans un système de société où tout se vend et s'achète, sur fond de crise économique, solitude, frustrations, manque de repères, des nouvelles formes de prostitution et de proxénétisme apparaissent.

Nouveaux proxénètes : les Loverboys

Lorsqu'il s'agit d'un premier amour, les très jeunes filles rêvent encore du « prince charmant ». *Loverboy* est le nom qu'elles donnent à leur « amoureux » pour lequel elles sont prêtes à tout. C'est aussi le nom d'un phénomène grave qui touche tous les pays du monde, de la Thaïlande à Taïwan, du Canada à l'Allemagne et désormais la France. Il a été dénoncé pour la première fois en 1995 aux Pays-Bas suite à un procès retentissant. Le procédé est toujours le même⁴. Un jeune homme de 18 à 25 ans se poste à la sortie d'un

collège et organise une rencontre « spontanée » avec une collégienne vulnérable de 13 à 15 ans, qu'il a repérée. Poli, courtois, généreux envers la jeune fille, l'homme n'hésite pas à lui offrir des cadeaux coûteux pour la séduire. Usant toujours de cette stratégie de persuasion, jouant sur l'affectif et le charme, sous prétexte de difficultés passagères d'argent, il la convainc de se vendre, une première fois, à un homme. La jeune fille, amoureuse, ne pense qu'à être utile à son *loverboy*. Bientôt, les hommes se succèdent plusieurs fois par semaine, puis par jour. Bientôt, la jeune fille se retrouve déscolarisée, isolée de ses amis et de sa famille, enfermée dans un cercle vicieux de prostitution.

Rianne Verwijs, chercheuse d'Utrecht, auteure d'un rapport sur ce thème, déclare qu'il s'agit « d'une forme spécifique de traite des êtres humains », car les jeunes filles sont très vite « expédiées » vers d'autres régions, puis vers d'autres pays. La chercheuse insiste également sur l'impuissance des autorités face à l'extension du phénomène. « De 200 victimes en 2008, on est passé à 800 en 2009, 1 500 en 2010 et 3 000 en 2011 ». La police néerlandaise parlait déjà de 5 000 victimes en 2010. Elle cite aussi les cas isolés de *lovergirs*, qui prostituent leur petit ami.

De telles affaires apparaissent également en France. A Marseille, en février 2011, un jeune proxénète de 17 ans, utilisant trois jeunes filles de 15 à 17 ans, a été condamné à 18 mois de prison ferme. A Toulouse, deux proxénètes de 19 et 22 ans comparaissaient pour avoir prostitué deux jeunes filles de 16 ans. A Lille, en août 2011, était jugé un « petit proxénète » de 19 ans, qui prostituait son amie, du même âge. Recenser tous les cas serait sans fin.

Prostitution étudiante

Aux Etats-Unis, le coût des études universitaires est extrêmement élevé, de l'ordre de 30 000 à 50 000 \$ (23 000 à 38 000 €) par an. Si certains étudiants peuvent bénéficier d'une bourse, la plupart contractent des prêts bancaires qui les engagent pour une grande

partie de leur vie. Même si la plupart d'entre eux ont, quelquefois, un travail alimentaire, leurs difficultés financières sont importantes et aggravées, désormais par la crise économique mondiale. Pour répondre à cette précarisation des étudiants, de plus en plus de sites d'annonces se proposent de mettre en contact un(e) étudiant(e) « *sugar baby* » et un « donateur » âgé « *sugar daddy* ou *sugar mommy* »⁵. Les riches « donateurs » sont sélectionnés en fonction de leurs garanties bancaires et financières, de leur générosité et de leurs conditions. Les étudiant(e)s, sont sélectionnés pour leur jeunesse et leur disponibilité. Le « *sugar daddy* » financera les frais des études de son/sa protégé(e), pourvoira à sa vie quotidienne, à la location de son logement, parfois paiera des voyages, des voitures, voire des objets de luxe. Les jeunes savent parfaitement ce qui est attendu d'eux.

En France, selon l'Observatoire de la vie étudiante, 45 000 étudiants seraient en grande pauvreté et 225 000 peineraient à financer leurs études. Cela expliquerait le nombre croissant de jeunes ayant recours à la prostitution occasionnelle. Dans *Deutsche Welle* du 20 mai 2011, selon une étude de 2011, 18,5 % des étudiants de Kiev 29,2 % des étudiants de Paris et 33 % des étudiants de Berlin, se disent prêts à se prostituer. D'abord serveuses, puis hôtesse dans les bars, et enfin escorts pour cadres supérieurs, les jeunes filles se retrouvent vite dans l'engrenage de la prostitution. Dans *Métro* du 18 avril 2011, des étudiantes de Montpellier ont dénoncé cet enfermement dans « *une spirale infernale* ». Elles travaillaient dans un bar du centre-ville et devaient inciter les clients à consommer de l'alcool. Certains clients ont demandé des attouchements, voire des relations sexuelles. Dès qu'elles ont accepté, le piège s'est refermé. Asservies par cet argent rapidement gagné, ces jeunes femmes ont fini par abandonner leurs études pour continuer leur activité prostitutionnelle.

Les politiques confrontées à la multiplication de sites pornographiques

Dans le domaine de la cyber-pédocriminalité, la protection des mineurs reste à l'ordre du jour un peu partout dans le monde, mais les urgences et les priorités socio-économiques, les habitudes culturelles, la place même de l'enfant dans les sociétés freinent, voire bloquent, les mesures que pourraient prendre les gouvernements pour endiguer ou prévenir les dangers.

Certains pays, comme le Canada, peut-être sous la pression des lobbys féministes, engagent et/ou soutiennent des actions souvent innovantes d'ONG et d'organismes officiels. Utilisant les réseaux associatifs, les autorités privilégient l'information des parents ainsi que l'éducation des enfants, par des films et des jeux diffusés, dans les établissements scolaires.

La pédopornographie et la prostitution enfantine prennent des dimensions politiques complexes (économiques, sociales, éducatives), mais les différences sont importantes d'un pays à l'autre. Prenons pour exemple le filtrage des sites pédopornographiques. La France et certains pays d'Europe du Sud ont instauré un contrôle des sites en encourageant les fournisseurs d'accès à internet (FAI) à bloquer les adresses signalées. Un article du *Monde* du 6 mai 2011 explique qu'une liste noire de sites pédopornographiques a pu être établie selon des critères rigoureux. En Norvège, les FAI ont adopté dès 2004, un système de filtrage « ouvert », isolant les sites à contenus pédopornographiques et, expliquant dans leur message aux internautes qui les consultent, l'objet du blocage. La Suède et le Danemark ont rapidement suivi ce modèle. Les Pays-Bas, à partir de 2006, ont tenté de mettre en oeuvre un système de volontariat de blocage des sites par les FAI d'après une liste établie par les autorités. Mais l'initiative a été jugée inopérante. L'Allemagne, par contre, a préféré la suppression des contenus auprès des hébergeurs, plutôt que le blocage des sites.

Les politiques sont diverses. Qu'il s'agisse de contrôle, d'interdiction, de répression de sites, d'établissements ou d'organisations promouvant directement ou indirectement des activités dangereuses pour les jeunes et les enfants, les gouvernements, toutes tendances politiques confondues, s'inscrivent dans des « tentatives » méthodologiques, avec des succès, des échecs, des retours de balanciers. Mais la violence et l'érotisation outrancière des enfants paraissent profondément inscrites dans la société libérale et consummatrice actuelle.

Bibliographie

- « J'ai travaillé dans un bar à hôtesse du centre ville », *20 Minutes*, 18 avril 2011.
- « La pornographie infantile continue de progresser au Japon », *Le Nouvel Observateur*, 24 février 2011.
- « Marseille : le proxénète n'avait que 17 ans », *Metro France*, 21 février 2011.
- « Red lights aflame as European students opt for sex work », *Deutsche Welle*, 20 mai 2011
- Abéla F., « Condamnés pour avoir prostitué leurs copines (Toulouse) », *La Dépêche du Midi*, 27 mai 2011.
- Calysto, La Voix de l'Enfant, *Enfants et Internet Baromètre 2009-2010*, 2010.
- Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC), *L'hypersexualisation*, Bruxelles, juin 2011.
- Checola L., Loup D., « Contre les sites pédopornographiques, des politiques tâtonnantes », *Le Monde*, 6 mai 2011.
- Dottridge M., ECPAT International, *La traite d'enfants à des fins sexuelles*, 3^{ème} congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, Rio de Janeiro, 25 au 28 novembre 2008.
- Poulin R., *Marchandisation des femmes et des fillettes et sexualisation précoce*, Conférence Université d'Ottawa, novembre 2008.
- *Programme national d'actions contre le suicide (2011-2014)*, Programme interministériel, septembre 2011.
- Specq D., « Prison pour le petit proxénète (Lille) », *Nord Eclair*, 2 août 2011.
- Symons E.-K., « Comment la télé dégrade l'image de l'enfance », *Courrier International/The Australian*, 28 avril 2011.
- Verwijns R., Mein A., Goderie M., Harreveld C., Jansma A., *Loverboys en hun slachtoffers – Inzicht in aard en omvang problematiek en in het aanbod aan hulpverlening en opvang*, Utrecht, Netherlands: Verwey-Jonker Institute, décembre 2011.

¹ Marzano M., Rozier C., *Alice au pays du porno. Ados : leurs nouveaux imaginaires sexuels*, Éditions Ramsay, Paris, 2005.

² Danse érotique le long d'une barre verticale. On parle d'*exotic dance* lorsqu'elle est exercée par des jeunes femmes étrangères.

³ Pratique sexuelle de groupe.

⁴ Krahe D., « Schoolgirls controlled by loverboys », *Spiegel Online*, 7 septembre 2010. Voir aussi le site *Stoploverboy.Nu*

⁵ Solomon A., « Gimme some sugar: student skips loan, finds sugar daddy », *Redandblack*, 25 septembre 2011.